

# CONSEIL MUNICIPAL DE FORGES

## Compte rendu de la réunion du 12 novembre 2012 à 19 heures

Le douze novembre deux mil douze à dix-neuf heures, le Conseil municipal de FORGES s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel AUDIAU, Maire.

Etaient présents : M. MORIN Ph., Mme BOUCHER N., Mme MICHE S., M. ANDORIN B., Mme BOSSARD S., Mme COURTIN I., M. COUSSEAU D., M. JOUSSET M., M. MICHEAUD A., Mme QUESSON M.C.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER N.

Date de la convocation : 05 novembre 2012

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

### SEANCE ORDINAIRE

#### 1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2012

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il a des observations à apporter sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2012. Sans observation, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 septembre dernier.

Monsieur le Maire donne le bilan des aides scolaires apportées aux familles de Forges, pour l'année scolaire en cours, qui s'élève à la somme totale de 17 344,25 €.

Il présente le projet de la nouvelle formule du bulletin communal, composé avec le concours de l'entreprise « Terre de Pixels » à Concourson-sur-Layon pour le prix de 250 € par numéro.

#### 2°) Point sur le projet d'aménagement de la traversée du bourg RD 214

##### a) Travaux d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable par l'entreprise HUMBERT, sur décision du SMAEPA de la région Sud-Saumuroise. Ils s'élèvent à la somme de 46 672 € HT à la charge du SMAEPA.

Par contre, l'installation d'un nouveau poteau d'incendie, aux frais de la commune, est nécessaire près du cimetière. Son coût s'élève à 1 792,21 € TTC.

##### b) Travaux d'aménagement de la traversée du bourg RD 214

Après appel à candidatures, neuf entreprises ont candidaté. L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 192 152,40 € HT.

L'écart entre l'offre la moins élevée et l'offre la plus élevée arrive à plus de 40 000 € HT.

L'entreprise ATP, mieux disante, a été retenue pour sa proposition s'élevant à la somme de 174 384,84 € HT. Les travaux devraient commencer en janvier 2013 pour une durée de 8 semaines.

##### c) Financement de l'opération

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 8 novembre 2012 du Conseil général de Maine-et-Loire par laquelle, entre autres, il confirme les nouvelles modalités d'aide décidées lors de sa session de juin 2012 ramenant les taux d'aide à 20%.

Il présente le plan de financement de ce projet d'aménagement.

Les subventions espérées du Département de Maine-et-Loire sont les suivantes :

- aménagement de sécurité de traverse d'agglomération .....	26 000 €
- contrat départemental des territoires .....	20 000 €

Monsieur le Maire propose de rechercher d'autres aides afin d'aider au financement de cette opération représentant une lourde charge pour le budget de la commune.

##### ✓ Demande de subvention sur la Réserve Parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal son projet d'aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD 214.

En collaboration avec les représentants de l'Agence Technique Départementale (ATD) de Doué-la-Fontaine, l'agence ECCE TERRA a proposé les principes d'aménagement de la traversée sur la RD 214, comportant notamment :

- à chaque entrée d'agglomération :
  - . le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération,
  - . la création d'écluse routière, avec réduction de la voirie à 3,50 m, et une signalisation adaptée avec sens prioritaire sortant,
  - . des bandes de résine transversales,
  - . un terre-plein central franchissable (entrée Nord),
  - . busage de l'accotement, enherbement et plantation d'un alignement d'arbres tiges (entrée Sud, côté opposé à la salle des fêtes),
- en façade de lotissement :
  - . des bandes de résines longitudinales,
  - . accotement enherbé,
  - . un aménagement piétonnier,
- création d'une « place de la mairie » avec accès au nouveau quartier : revêtement de surface de type résine de couleur, surface surélevée avec accès par 2 rampants avec pente, limitation de la vitesse, reprise du mur du clos,
- carrefour de la Chenevotière :
  - . réaménagement de la géométrie du carrefour,
  - . marquage du carrefour avec une surface en résine de couleur,
  - . mise en place d'un caniveau, côté trottoir Ouest,
  - . mise en place d'une bordure, côté trottoir Est,
  - . aménagement d'un trottoir, côté mairie,
  - . jardinières construites,
  - . création d'un espace vert central (entre le carrefour et le cimetière),
  - . réduction de la largeur de chaussée,
- carrefour de l'église :
  - . réaménagement de la géométrie du carrefour,
  - . création d'une surface traitée en résine permettant d'identifier l'entrée du bourg,
  - . plantation d'arbres tiges près du Monument aux morts,
  - . aménagement de 4 places de stationnement devant le cimetière.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 15 février 2012 par laquelle il approuvait la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire présente l'estimation de cette opération s'élevant à la somme de 192 152,40 € hors taxes.

Le lotissement de la Marsonnière étant en voie d'achèvement, il est désormais indispensable de procéder rapidement aux travaux d'aménagement de la sécurisation des usagers de la RD 214 dans le bourg de Forges, compte tenu du nombre de véhicules empruntant journallement cette voie à une vitesse souvent excessive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME l'approbation de l'ensemble du projet d'aménagement tel qu'il est présenté ci-dessus et souhaite qu'il soit réalisé dès que possible ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de la Réserve Parlementaire, demandée auprès de Monsieur Michel PIRON, Député de Maine-et-Loire ;
- PRECISE que le financement de cette opération sera assuré au moyen des subventions espérées, d'un emprunt et le solde par autofinancement ;
- indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2013 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces décisions ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

✓ Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) - Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal son projet d'aménagement de la traversée d'agglomération sur la route départementale n°214.

En collaboration avec les représentants de l'Agence Technique Départementale (ATD) de Doué-la-Fontaine, l'agence ECCE TERRA a proposé les principes d'aménagement de la traversée sur la RD 214, comportant notamment :

- à chaque entrée d'agglomération :
  - . le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération,
  - . la création d'écluse routière, avec réduction de la voirie à 3,50 m, et une signalisation adaptée avec sens prioritaire sortant,
  - . des bandes de résine transversales,
  - . un terre-plein central franchissable (entrée Nord),
  - . busage de l'accotement, enherbement et plantation d'un alignement d'arbres tiges (entrée Sud, côté opposé à la salle des fêtes),
- en façade de lotissement :
  - . des bandes de résines longitudinales,
  - . accotement enherbé,
  - . un aménagement piétonnier,
- création d'une « place de la mairie » avec accès au nouveau quartier : revêtement de surface de type résine de couleur, surface surélevée avec accès par 2 rampants avec pente, limitation de la vitesse, reprise du mur du clos,

- carrefour de la Chenevotière :
  - . réaménagement de la géométrie du carrefour,
  - . marquage du carrefour avec une surface en résine de couleur,
  - . mise en place d'un caniveau, côté trottoir Ouest,
  - . mise en place d'une bordure, côté trottoir Est,
  - . aménagement d'un trottoir, côté mairie,
  - . jardinières construites,
  - . création d'un espace vert central (entre le carrefour et le cimetière),
  - . réduction de la largeur de chaussée,
- carrefour de l'église :
  - . réaménagement de la géométrie du carrefour,
  - . création d'une surface traitée en résine permettant d'identifier l'entrée du bourg,
  - . plantation d'arbres tiges près du Monument aux morts,
  - . aménagement de 4 places de stationnement devant le cimetière.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 15 février 2012 par laquelle il approuvait la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire présente l'estimation de cette opération s'élevant à la somme de 192 152,40 € hors taxes.

Le lotissement de la Marsonnière étant en voie d'achèvement, il est désormais indispensable de procéder rapidement aux travaux d'aménagement de la sécurisation des usagers de la RD 214 dans le bourg de Forges, compte tenu du nombre de véhicules empruntant journalièrement cette voie à une vitesse souvent excessive.

Afin d'aider la commune à financer cette opération relativement importante pour le budget communal, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME l'approbation de l'ensemble du projet d'aménagement tel qu'il est présenté ci-dessus et souhaite qu'il soit réalisé au début de l'année 2013 ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) ;
- PRECISE que le financement de cette opération sera assuré au moyen des subventions espérées, d'un emprunt et le solde par autofinancement ;
- indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2013 ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération et pour signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

### **3°) Point sur les travaux de voirie communale 2012**

a) Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MORIN Philippe, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui expose les travaux d'entretien réalisés par l'entreprise JUSTEAU, portant sur huit secteurs de la voirie communale, dont le montant total s'élève à 19 525,90 € TTC.

b) La canalisation d'évacuation des eaux pluviales, provenant de la RD 163, s'est affaissée au sud d'une parcelle plantée de rosiers exploitée par M. et Mme MOREAU Michel. Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de l'intervention du 6 courant réalisée par Pascal DESMAN, responsable du service commun ingénierie VRD de la communauté de communes, et Alain RUEL, agent communal. A l'aide d'une tractopelle, l'éboulement a été sondé. La canalisation a été dégagée proprement, un polyane et une coque en fibre de verre ont été installés et la dalle béton a été repositionnée sur le trou. Puis tout a été remblayé.

Pour permettre un bon écoulement de ce réseau lors des prochaines pluies, une décantation a été créée dans le fossé, en sortie de la buse, d'environ 0,50 m de profondeur et le collecteur a été recalibré sur une longueur de 20 m.

De plus, M. DESMAN a fait constater l'état des talus et fossés, bordant la RD 163, à la hauteur de cette canalisation d'évacuation des eaux pluviales à un technicien du Conseil Général de Maine-et-Loire. Celui-ci fera le nécessaire pour recalibrer et nettoyer les fossés ainsi que pour déboucher la traversée de la route départementale.

Monsieur MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que cette canalisation des eaux pluviales, traversant des terrains privés, a été aménagée au cours du mandat municipal de 1995 à 2001.

c) Monsieur le Maire propose à l'assemblée la réalisation de travaux de terrassement à divers endroits de la commune, à savoir :

- évacuation des gravas sur le terrain d'assiette du futur abribus, situé rue de la Marsonnière ;
- remise en forme de la voie d'accès du chemin d'Alboeuf : 60 m<sup>3</sup> environ de terre à décaper et rechargement sur 0,10 m en matériaux « GNTB » ;
- chemin de la Chenevotière : dérasement et curage du fossé sur 50 mètres.

Ces travaux seront également réalisés, avant la fin novembre 2012 si possible, par Pascal DESMAN et les agents techniques communaux, après avoir loué les matériels nécessaires (tracto-pelle, ...) et s'être fait livrer 15 tonnes de GNTB en 0/20.

d) D'autres travaux sont souhaités par l'assemblée, comme suit :

- nettoyage des chenaux de l'église,
- pose d'un grillage de protection aux lucarnes de l'église pour empêcher les oiseaux d'y pénétrer.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur la réalisation de ces travaux.

e) Sur la demande de certains administrés, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'installation d'une crèche pour Noël dans la Loge de vigne, située dans l'enceinte du lotissement communal de la Marsonnière.

#### **4°) Eclairage extérieur de l'église**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée l'installation du nouvel éclairage public de l'église dont le coût s'élève pour la commune à la somme de 3 608,55 €.

Il informe le Conseil municipal avoir inscrit la commune de Forges au concours « Villes et Villages Etoilés 2012 » auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Il rappelle au Conseil municipal son projet de construction d'un abri-bus rue de la Marsonnière. Il précise qu'il conviendra d'en prévoir l'éclairage.

*Monsieur Marc JOUSSET, Conseiller municipal, entre dans la salle des délibérations.*

#### **5°) Lotissement de la Marsonnière – projet Maine-et-Loire Habitat (lots 2 et 26)**

Suite au désistement du Toit Angevin, Monsieur le Maire signale avoir contacté M. GRAVOUIL, Directeur de Maine-et-Loire Habitat, pour lui proposer d'acquérir et de construire des logements sociaux sur les lots n° 2 et 26 du lotissement de la Marsonnière.

Il donne lecture de la lettre de M. GRAVOUIL en date du 18 octobre 2012 précisant que « la charge foncière supportable est plafonnée à 10 000 € TTC par logement à laquelle il convient de déduire les éventuels frais de raccordement au réseau de chaleur ».

Monsieur le Maire rappelle que le total du prix de vente TTC de ces deux lots est de 28 500 €. Une sous-station de chauffage s'élève à 5 100 €.

Monsieur le Maire rencontrera prochainement M. DUVERGER, Directeur « Maîtrise d'ouvrage » à Maine-et-Loire Habitat à ce sujet.

Le Conseil municipal devra décider de la suite à donner sur cette affaire lors d'une prochaine séance.

#### **6°) Réseau de chaleur**

a) Point sur l'audit

Monsieur le Maire évoque le report au vendredi 16 novembre prochain de la réunion de restitution préliminaire de l'audit sur la chaufferie bois par le CRER Poitou Charentes, fixée préalablement le lundi 05 novembre dernier. Il fait part de son mécontentement sachant que cette inspection technique et économique a débuté le 13 avril 2012.

Il signale la présence, entre autres, de Madame CARDET Christelle, Conseillère régionale, lors de la rencontre prévue le 16 novembre 2012.

Une discussion s'instaure au sujet de l'optimisation du service à prévoir. Différents pistes sont évoquées. Pour prendre sa décision, le Conseil municipal attend les résultats de l'audit en cours.

b) Situation début de l'hiver

Monsieur le Maire fait part de la situation en cours :

- la sous-station installée au 4, impasse de la Loge présente de nombreuses fuites. Deux devis ont été adressés par la Sté ACLIMAT.

- la Sté ACLIMAT a présenté un devis s'élevant à 1 080 € HT à titre de contrat d'entretien des sous-stations. Cet entretien comprend la vérification des filtres, le fonctionnement de toutes les vannes d'arrêt du réseau vers les sous-stations, la vérification des fuites du réseau de chaleur.

Il serait bon que cet entretien ait lieu au début de l'hiver. Une participation des usagers du réseau de chaleur est évoquée. Une réunion avec le Comité des utilisateurs est à organiser ; cette réunion est confiée à Madame COURTIN Isabelle, Conseillère municipale.

- la maintenance de la chaufferie collective est actuellement effectuée par Monsieur BOUCHER Jean, agent technique communal. Une solution devra être trouvée avant la fin du mandat municipal.

## **7°) Point sur le Contrat départemental de territoire avec la Communauté de communes**

Monsieur le Maire rend compte des subventions sollicitées auprès du Département de Maine-et-Loire, dans le cadre du Contrat départemental de territoire avec la Communauté de communes, à savoir :

- travaux de voirie, de traitement des eaux et de sécurité – programme 2011 ..... 12 574 €, sur un montant total de travaux de 100 264,51 € TTC ;
- aménagement de la traversée du bourg RD 214 ..... 20 000 €, sur un montant estimatif de 192 152,40 € HT.

## **8°) SPANC communautaire : rapport annuel 2011**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2011 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) adressé par la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte de la présentation de ce rapport annuel 2011 du S.P.A.N.C.

## **9°) Défense externe contre l'incendie**

Monsieur le Maire fait part de la lettre du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 17 octobre 2012 relative à la défense externe contre l'incendie à laquelle est jointe une fiche de contrôle des points d'eau présents sur le territoire communal. Les hydrants dont le débit est inférieur à 60 m3/heure ne sont pas réglementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adresser un courrier au SMAEPA de la région Sud-Saumuroise, ayant compétence pour la distribution de l'eau potable, afin qu'il procède aussi rapidement que possible à la mise aux normes de tous les points d'eau de la commune.

## **10°) Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de M&L : avis à émettre**

a) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) de Maine-et-Loire est organisée par arrêté interpréfectoral, portant la référence :°DIDD-2012 n°327, en date du 22 octobre 2012. Cette enquête publique se déroulera du 19 novembre 2012 au 20 décembre 2012 inclus.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer, par délibération, sur ce projet. Pour être prise en considération, celle-ci doit intervenir entre le 1<sup>er</sup> jour de l'enquête (19/11/2012) et dans les 15 jours après la clôture de l'enquête (04/01/2013).

Compte-tenu du volume important des documents relatifs au dossier d'enquête publique, à consulter et à télécharger sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire à l'adresse suivante : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr> - publication – avis officiels et consultations – plans déchets non dangereux (PPGDND), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter son avis lors de la prochaine séance. Le Conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

b) Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant réglementation des feux de produits végétaux à l'air libre et prévention des incendies.

Désormais, le brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels de tous les déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts, par les particuliers, les entreprises d'espaces verts, les communes et leurs groupements est interdit.

Un débat s'instaure.

Madame QUESSON Marie-Chantal, Conseillère municipale, suggère l'achat par la commune d'un broyeur de végétaux qui serait mis à la disposition des administrés. Monsieur MORIN Philippe, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose une location de ce matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réfléchir sur ces propositions, sachant qu'il faudra trouver une solution pour le stockage ou la destination des produits du broyage.

## **11°) Comité de bassin Loire-Bretagne : révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – consultation sur les « questions importantes et le calendrier de travail »**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal du lancement par le Comité de Bassin Loire-Bretagne d'une consultation sur les « questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (Sdage), au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013.

La consultation vise à recueillir toutes observations et propositions sur :

- les grands enjeux auxquels le Sdage Loire-Bretagne qui sera adopté d'ici la fin 2015 devra répondre pour progresser vers le bon état des eaux et des milieux aquatiques,
- le programme et le calendrier de travail pour la révision du Sdage.

Cette consultation est accessible sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr) – L'eau vous consulte, donnez votre avis !

Le Conseil municipal peut émettre ses observations au cours du premier trimestre 2013 et, en tout état de cause, avant le 30 avril 2013.

Monsieur le Maire signale que l'Agenda 21 intercommunal portera, entre autres, sur la politique de l'eau.

### **12°) Mandat spécial du Maire – Congrès des Maires de France du 20 au 22/11/2012 – remboursement des frais engagés par le Maire**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal l'organisation du 95ème Congrès des Maires de France qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2012, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris. Le congrès portera cette année sur le thème « Les territoires, acteurs d'un monde en mutation ». Il propose d'y participer, afin d'y recueillir un maximum d'informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sachant que M. Marcel AUDIAU, Maire, ne prend pas part au vote :

- accorde un mandat spécial à Monsieur le Maire pour participer au prochain Congrès des Maires de France se déroulant du 20 au 22 novembre 2012 ;
- décide de rembourser les frais engagés par Monsieur le Maire, dans le cadre de ce mandat spécial,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions.

### **13°) Animations 2013 de la commune**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les manifestations programmées en 2013 sur Forges.

Il présente la lettre du 26 octobre 2012 émanant de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine relative à la fête intercommunale projetée pour le 1<sup>er</sup> mai 2013.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir recueilli l'avis du Comité des Fêtes de Forges, signale que Forges ne pourra pas organiser la fête proposée ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du 30 octobre 2012 de la Communauté de communes faisant part du projet de nouvelle fête intercommunale pour le 1<sup>er</sup> mai 2014. Le Comité des fêtes de Forges a également été sollicité pour donner son avis sur cette proposition.

### **14°) Personnel communal : primes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations en date des 26 octobre 2011 et 15 décembre 2011 par lesquelles il mettait en place le régime indemnitaire pour les agents de la commune, à compter de 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a déterminé les primes allouées aux agents communaux au titre de l'exercice 2012.

### **15°) Questions diverses**

a) Monsieur MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, signale la présence de chevaux sur le terrain communal situé autour du bassin de rétention des eaux pluviales du secteur de la Cour de Forges. Il est demandé que cette autorisation soit donnée à condition que le propriétaire des chevaux clôture le bassin de rétention à ses frais, afin d'éviter tout accident.

b) Monsieur le Maire précise que les travaux de reprise des concessions dans le cimetière sont reportés à l'année prochaine.

c) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la lutte collective contre les rongeurs commensaux aura lieu sur le territoire communal, pour une durée de 30 jours, à compter du samedi 24 novembre 2012, date de la distribution des produits raticides aux administrés.

d) Monsieur le Maire donne lecture de sa lettre adressée le 05 novembre 2012 à Maître FRABOULET, Notaire à Doué-la-Fontaine, par laquelle il sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°96 située au lieudit « Chateauneuf », dans le cadre de la politique communale de constitution de réserves foncières. Le Conseil municipal donne son aval.

e) Monsieur le Maire communique au Conseil municipal l'invitation reçue du Mouvement Droits Respect Environnement de Denezé-sous-Doué pour assister à une réunion d'information publique le 16 novembre 2012, à la salle des fêtes de Denezé-sous-Doué, sur le thème de l'éolien et notamment sur le projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de cette commune.

f) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'ERDF pour que ce soit désigné un élu de la collectivité comme « référent réseaux électriques », susceptible de faire le lien entre la cellule de crise d'ERDF et la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour assurer la mission de « référent réseaux électriques » auprès d'ERDF.

g) Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la lettre commune du 26 octobre 2012 du Réseau Gérontologique du Saumurois et du CLIC du Pays Saumurois qui signale leur rapprochement, sous l'impulsion du Pays Saumurois. Ce processus doit aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à la création d'une nouvelle association, en lieu et place des deux associations existantes, qui portera un CLIC, un réseau de santé et une Maison pour l'Autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA).

h) Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du communiqué reçu le 9 novembre 2012 de l'Association des Maires de France sur le texte relatif au mariage pour tous, qui va être examiné en conseil des ministres.

Un débat s'instaure.

i) Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la correspondance reçue le 3 octobre dernier de l'Association « L'outil en main de la région douessine ». Cette association solidaire et intergénérationnelle a pour objectif d'initier des enfants de 9 à 14 ans à des métiers manuels par des aînés, femmes ou hommes riches d'expériences et bénévoles, dans des ateliers sécurisés, équipés avec de vrais outils, sur le territoire intercommunal.

Cette Association recherche des bénévoles retraités professionnels et des locaux.

j) Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 15 octobre 2012 de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin par laquelle elle remercie la commune de Forges pour avoir répondu favorablement à leur demande et délibéré pour s'opposer à la libéralisation des droits de plantations viticoles proposée par la Commission Européenne. Cette Commission Européenne a assoupli sa position mais ses nouvelles propositions ne sont pas toujours satisfaisantes. Le soutien de la commune sera vraisemblablement sollicité à nouveau.

k) Madame MICHE Sylvie, Adjointe, donne le compte-rendu des ateliers s'étant déroulés sur quatre jours à Forges, dans le cadre du C.E.L.

l) Le jeu destiné aux enfants de moins de 12 ans, prévu près de la Loge de vigne, a été livré. Avant sa mise en service, il devra être vérifié par une entreprise spécialisée dans le contrôle des équipements publics.

m) Monsieur le Maire propose de contenir le montant des travaux d'entretien de la voirie en 2013 à 15 000 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,  
Marcel AUDIAU

